



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 07 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du trois juin deux mil dix-neuf.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Monsieur Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance : Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, conseillers municipaux, au point n° 2 « Rapport du Maire et des Adjointes ».

Absents excusés : Mesdames Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN, Monsieur Freddy GILCK (procurator à Monsieur Jean-Marc HALLER), Madame Cindy HELL, conseillers municipaux.

Absent : Monsieur Michaël LAMY, conseiller municipal.

Présents : 14

Pouvoir : 1

Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Rapports Maire/Adjointes
3. Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
4. Information sur la campagne de recensement 2020 : désignation d'un coordonnateur communal
5. Avis de la commune sur le nouveau Schéma de Lecture Publique Départemental
6. Convention d'exploitation pour un espace VTT sur le site du Markstein
7. Avenant au bail de la SELAS cabinet d'infirmerie du centre à partir du 1^{er} avril 2019
8. Demande de subvention au titre de l'année 2019
9. Divers et communication
 - a. Grand Débat National : synthèse des réunions organisées par le Conseil de Développement du Pays Thur Doller
 - b. Vœu de la commune de Fellingering relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
 - c. Calendrier des séances du Conseil Municipal pour le second semestre 2019

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Elle rappelle la procurator donnée et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marc HALLER, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Une réunion du Conseil de Fabrique s'est tenue le 06 juin au Presbytère. Mesdames Sylvette GODIER, Adjointe au Maire, Aline BALLY (désormais secrétaire du Conseil de Fabrique) et Monsieur Marc HOFFER, conseillers municipaux étaient présents :

- Suite au cambriolage de l'église fin avril, une nouvelle sonorisation a été achetée par le Conseil de Fabrique. Un égaliseur sonore sera prochainement commandé. Une actualisation du contrat d'assurance sera également réalisée. Ce contrat permettra notamment de mieux différencier les biens propres au Conseil de Fabrique et les biens imputables à la commune. De plus, le Conseil de Fabrique fera installer un système de vidéo protection au niveau de l'église ;
- des vitres et vitraux cassés ont également été signalés ;
- Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Adjoint au Maire, précise qu'une vérification de l'installation électrique de l'église a été effectuée par le Bureau VERITAS le 05 juin.

La réunion annuelle concernant le bilan de la cueillette arnica 2018 s'est déroulée le 20 mai dernier à la salle des fêtes de Ranspach. Au total, 7.428 tonnes de plantes entières fraîches ont été cueillies par 67 cueilleurs, toujours plus nombreux au fil des années. Les fleurs mêmes (capitules) représentent un volume de 0.3378 tonne en 2018.

Suite à la séance du Conseil Municipal du 04 avril dernier, plusieurs membres avaient demandé s'il était possible de renégocier le taux d'un emprunt contracté par la commune en 2011 auprès du Crédit Mutuel pour des travaux de voirie. Malheureusement, la banque a informé la commune le 27 mai dernier que le taux fixe validé en 2011 n'était pas négociable.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Concernant les derniers travaux de l'équipe technique, les conditions météorologiques ont amené à une forte reprise de l'entretien des espaces verts. Le fleurissement définitif a été mis en place. L'équipe technique a également reconditionné un mur de soutènement au niveau du 79 chemin du Rammersbach, sur une longueur de 40 mètres avec renforcement en liaison avec la chaussée. Un muret de sécurisation hivernal a aussi été construit. Monsieur KOHLER note que ces travaux réalisés en régie témoignent du grand savoir-faire de Monsieur DEBRAS, responsable des services techniques qui partira à la retraite à partir du 1^{er} septembre prochain. Réalisé par une entreprise, ce type de travaux représenterait un coût compris entre 15 000 et 20 000 euros.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL.

Monsieur KOHLER remercie tous les participants de la journée citoyenne du 25 mai dernier qui s'est déroulée dans une bonne ambiance. Au total, 14 chantiers ont été réalisés.

Les travaux « point à temps » sont désormais terminés et un balayage des rues sera effectué la semaine du 10 juin.

Les vérifications réglementaires électriques ont été réalisées par le Bureau VERITAS le 05 juin. Elles concernent les bâtiments de la mairie provisoire, de l'école, du foyer communal et de l'église.

Concernant le marché de travaux relatif à la construction d'un terrain multisports dans la cour de l'école, 6 offres ont été réceptionnées par la commune. Après analyse financière et technique, le marché a été attribué à l'entreprise SATD, basée à RUSS dans le Bas-Rhin. Le terrain devra être posé avant la rentrée scolaire. Madame le Maire présente le projet prévisionnel avec les

couleurs retenues à ce jour. Les conseillers sont invités à émettre leur avis sur le sujet. Monsieur KOHLER précise que la commune réalisera des travaux complémentaires : reconditionnement de l'aire macadamisée servant au support du gazon synthétique, reprise des écoulements d'eau de pluie et remise à niveau du macadam du portail d'entrée de l'école.

Le nouveau porte-outil polyvalent destiné à l'équipe technique a été réceptionné le 06 juin. L'entreprise BALTHAZARD basée à Orbey a remis un véhicule conforme et immatriculé et l'équipe technique a reçu une formation sur place. Un article paraîtra prochainement dans la presse locale.

Concernant l'évolution de la restructuration de la mairie :

- La surface de manœuvre entre les nouveaux ateliers techniques et la mairie a été aménagée et compactée ;
- Les travaux de déconstruction de l'étage de l'ancienne mairie ont été réalisés de manière manuelle et non mécanique ;
- Les fondations du nouveau bâtiment de la mairie sont en cours ;
- Le chaînage des murs restants de l'ancienne mairie est en cours pour recevoir la structure de couverture et d'étanchéité ;
- La structure bois et d'étanchéité devrait être mise en place à partir de la semaine du 17 juin.

Monsieur KOHLER rappelle que selon les premières prévisions en juin 2018, les ateliers devaient être finalisés mi-mars 2019 alors que la réception partielle a eu lieu fin mars 2019. La finition de la déconstruction de la mairie était quant à elle prévue fin mars 2019 alors qu'elle n'a été réalisée que fin mai. De ce fait, le chantier totalise un retard de plus de deux mois ; cela est dû à plusieurs raisons (intempéries, manque de bardage pour les ateliers techniques, délai et autorisation pour le désamiantage, déconstruction partielle plus compliquée et plus longue que prévue).

Une réflexion concernant les boxes de stockage extérieurs est également en cours notamment pour le stockage du sel.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : sur le site du Tulberg, 938 m³ de chablis ont été évacués sur un volume total de 2 087 m³. Malheureusement, les sapins sont également touchés par les scolytes.

Arrivée de Monsieur Franck SCHUBERT.

La dernière vente de feuillus a eu lieu le 06 juin. La vente a été réalisée sur pied pour une somme de 7 000 euros. Une exploitation par l'entreprise est prévue en septembre ou en octobre.

Urbanisme :

Les dernières demandes sont les suivantes :

- Un permis de construire portant sur la construction d'un bâtiment de stockage pour une entreprise, réceptionné le 03 mai 2019 ;
- Deux déclarations préalables : l'une portant sur le remplacement de fenêtres et la mise en place de 4 fenêtres de toit (réceptionnée le 22 mai 2019), la seconde portant sur la mise en place d'un abri de jardin (réceptionnée le 06 mai 2019).

Une seule DIA a été réceptionnée le 16 mai ; elle concerne les parcelles 170 et 171 de la section 03. La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Crémation du bûcher de la Saint-Jean :

Les conscrits de cette année ont pratiquement terminé le bûcher. Une réunion de sécurité réunissant les conscrits, les services de la gendarmerie et de la brigade verte sera organisée par la commune le samedi 15 juin afin de préciser les derniers points d'attention. Le Maire prendra un arrêté particulier

relatif à la consommation d'alcool sur le site et un poste de sécurité de la Croix-Rouge sera mis en place par les conscrits mêmes.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population

Les derniers évènements :

- Elle remercie l'ensemble du conseil municipal pour la cérémonie du 08 mai ;
- L'association des Jardins de Wesserling a tenu son Assemblée Générale le 16 mai dernier et a fêté ses vingt ans d'existence. Madame GODIER précise que l'association compte aujourd'hui 21 salariés et 1 000 membres bienfaiteurs. Plusieurs restaurants locaux font de plus en plus appel à l'association et la production de légumes est en constante augmentation ;
- La journée citoyenne a rassemblé 81 personnes (76 adultes et 5 enfants) et 68 personnes sont restées pour le repas. Madame GODIER remercie également Monsieur et Madame REMY qui offrent chaque année l'apéritif.

A venir :

- Installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes suivie de l'inauguration du coin nature le samedi 08 juin à partir de 10 h. Les membres du Conseil Municipal et du CMJ sortant sont conviés ainsi que l'ensemble des parents. Un article paraîtra également dans la presse locale ;
- Journée grosses truites au Lerchenweiher le samedi 08 juin ;
- Kermesse de l'école le samedi 15 juin. Un repas sera proposé le midi ;
- Concert des Petits Chanteurs de Thann à l'Eglise de Fellingring le samedi 15 juin à 20 h ;
- Crémation du bûcher de la Saint-Jean le samedi 22 juin ;
- Concert Open Air dans la cour de l'école de Fellingring le dimanche 23 juin à partir de 17 h.

DELIB N° 2019/33

N° 3. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN

Madame le Maire indique que, par une circulaire du 27 février 2019 reprise par un courrier de Monsieur le Préfet en date du 20 mars 2019, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) est venue rappeler les règles de répartition des sièges des conseillers communautaires dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à savoir les métropoles, les communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes.

Ainsi, les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres et sont élus en même temps que les conseillers municipaux pour une durée de 6 ans.

Pour rappel, suite au vote d'un accord local en avril 2017 fixant le nombre de conseillers communautaires à 36, le conseil municipal de Fellingring avait désigné un quatrième conseiller communautaire. Un mail de Madame le Maire a été envoyé le 24 mai dernier à l'ensemble du conseil municipal faisant le point sur les différentes possibilités de composition du conseil communautaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle

à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- ✚ être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune ;
- ✚ chaque commune devra disposer d'au moins un siège ;
- ✚ aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ;
- ✚ la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la CCVSA doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCVSA, représentant la moitié de la population totale du territoire intercommunal ou à l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale [*droit commun*], le Préfet fixera à 30 sièges [*droit commun*], le nombre de sièges du conseil communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la CCVSA, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la CCVSA un accord local, fixant à 37 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Population municipale au 31/12/2018	Droit commun	Nombre de conseillers actuel	Accord local 2019
COMCOM	12 483	30	36	37
Saint-Amarin	2 278	5	6	6
Moosch	1 686	4	5	4
Fellering	1 620	4	4	4
Oderen	1 277	3	3	4
Husseren-Wesserling	1 025	2	3	3
Kruth	943	2	3	3
Ranspach	832	2	2	2
Malmerspach	509	1	2	2
Geishouse	447	1	2	2
Urbès	434	1	1	2
Mitzach	399	1	1	1
Mollau	354	1	1	1
Goldbach-Altenbach	289	1	1	1
Storckensohn	210	1	1	1
Wildenstein	180	1	1	1

Total des sièges répartis : 37

Il est donc demandé au conseil municipal de Fellingring de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Le Conseil Municipal de Fellingring,

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Il est procédé à un vote à main levée :

-POUR : 7 voix ;

-CONTRE : 8 voix dont 1 procuration ;

-ABSTENTION : 0.

-NE VALIDE PAS l'accord local proposé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin fixant le nombre de 37 conseillers communautaires;

-DECIDE de fixer, à 30 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la Vallée de Saint-Amarin réparti comme suit :

Communes	Population municipale au 31/12/2018	Nombre de conseillers actuel	Droit commun
COMCOM	12 483	36	30
Saint-Amarin	2 278	6	5
Moosch	1 686	5	4
Fellingring	1 620	4	4
Oderen	1 277	3	3
Husseren-Wesserling	1 025	3	2
Kruth	943	3	2
Ranspach	832	2	2
Malmerspach	509	2	1
Geishouse	447	2	1
Urbès	434	1	1
Mitzach	399	1	1
Mollau	354	1	1
Goldbach-Altenbach	289	1	1
Storckensohn	210	1	1
Wildenstein	180	1	1

-AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 4. INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2020 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Un recensement des habitants de la commune de Fellingring se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, la dernière campagne ayant eu lieu début 2015.

Dans un courrier en date du 15 mai dernier, l'INSEE rappelle que le recensement sert au calcul de la population légale et aux résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements (âges, diplômes, nombre de pièces...).

Depuis la dernière campagne de recensement, la réponse par internet au questionnaire a beaucoup

progressé : 60% de la population nationale a répondu par internet en 2019. Il doit désormais être systématiquement proposé par les agents recenseurs mais la réponse papier reste bien entendu possible.

L'INSEE rappellera au fur et à mesure les principales étapes que les communes doivent respecter :

- D'ici le 15 juin 2019, le coordonnateur communal devra être désigné. Ce dernier est responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques ;
- Le Maire devra ensuite prendre un arrêté nommant ce coordonnateur et ce avant le 30 juin 2019 ;
- En novembre 2019, le superviseur de l'INSEE prendra contact avec le coordonnateur pour préparer le recensement. Une formation devra également être suivie par le coordonnateur communal en fin d'année ;
- 4 agents recenseurs de la population devront enfin être nommés par arrêté après délibération du conseil municipal fixant notamment la rémunération de ces agents (fin d'année).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame Géraldine KRAMARCZYK en tant que coordonnatrice communale sachant qu'elle a déjà assuré cette mission lors des campagnes de 2010 et de 2015. Le Conseil Municipal prend note de cette information.

N° 5. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE NOUVEAU SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL

Un nouveau schéma de lecture publique départemental a été présenté lors d'une réunion à la Communauté de Communes le 30 avril 2019.

Le document de présentation est projeté à l'ensemble du conseil municipal. Après un dernier schéma voté en 2003, ce nouveau schéma a plusieurs objectifs :

- Préciser les orientations politiques ;
- Mieux accompagner les bibliothèques ;
- Repenser la desserte de prêt direct ;
- Développer des actions transversales ;
- Favoriser un aménagement équilibré des territoires ;
- Valoriser le bénévolat et l'action citoyenne ;
- Soutenir l'effort engagé en faveur des publics en difficulté.

Un des points abordé est la fréquentation des médiabus en baisse constante et régulière de l'ordre de 31% entre 2013 et 2017 sachant qu'une tournée de médiabus représente un coût annuel de 8 375 euros.

Sur la base des chiffres de 2017, 6 communes de la CCVSA seraient concernées par la suppression de la tournée du médiabus dont Fellingring.

Des alternatives sont cependant proposées avec la proximité de la médiathèque du Parc de Wessering et le passage du médiabus sur d'autres communes voisines comme Ranspach.

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

-DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le nouveau schéma de lecture publique départementale.

N° 6. CONVENTION D'EXPLOITATION POUR UN ESPACE VTT SUR LE SITE DU MARKSTEIN

En accord avec le Syndicat Mixte du Markstein, la société ALSACE FREERIDE ACADEMY (AFA) proposera à partir du 15 juin 2019 un espace de descente de VTT sur le domaine du Markstein avec trois profils différents de pistes (facile, intermédiaire, difficile).

L'espace VTT sera ouvert aux dates suivantes, de 09 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30 :

- 15-16 juin 2019
- 13-14 juillet 2019
- 24-25 août 2019
- 14-15 septembre 2019
- 19-20 octobre 2019
- 09-10 novembre 2019

Un projet de convention d'occupation du domaine public a été présenté par le SMMGB. Elle précise notamment les principes d'exploitation et de gestion, d'entretien des locaux et du matériel ainsi que les responsabilités et les assurances.

La convention entre en vigueur le 14 juin 2019 pour la saison 2019 soit jusqu'au 10 novembre 2019 selon les conditions météorologiques. Elle se renouvellera par tacite reconduction pour deux nouvelles périodes correspondant aux deux saisons estivales 2020 et 2021.

Les tracés de VTT sont soumis à l'autorisation du SMMGB et des communes concernées, Oderen et Fellingring.

Pour information, une convention devra être signée entre l'Office National des Forêts, la commune de Fellingring et la société ALSACE FREERIDE ACADEMY représentée par Monsieur Hugo DE LA LOSA, directeur. Cette convention établie par l'ONF concerne la parcelle 6 et devra faire l'objet d'une prochaine délibération du conseil municipal.

Madame le Maire et Monsieur BRUNN, Adjoint au Maire précisent que l'exploitation forestière restera prioritaire sur toutes les autres activités.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal demande si la convention prévoit une contrepartie financière pour le Syndicat Mixte du Markstein. Madame le Maire confirme qu'une redevance est prévue avec une partie fixe de 250 euros HT par jour d'exploitation et une partie variable en fonction du chiffre d'affaire.

Messieurs Franck SCHUBERT et Claude SCHOEFFEL estiment que ce prix peut s'avérer insuffisant car le Syndicat Mixte ne réalise pas de marge financière. Madame le Maire répond qu'il s'agit avant tout d'une redevance pour lancer l'activité cette année.

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public concernant le domaine skiable du Markstein pour l'exercice d'une activité commerciale privée de VTT de descente hors saison hivernale entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand Ballon et l'ALSACE FREERIDE ACADEMY dont le siège se situe à Lautenbach ;

Vu le projet de tracés présenté ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**VALIDE** le principe de la convention précédemment citée ;

-**VALIDE** les tracés présentés et joints en annexe de la convention ;

-**PRECISE** qu'une autre convention portant sur la parcelle 6 sera signée ultérieurement par la commune, cette parcelle soumise au régime forestier étant concernée par les tracés.

DELIB N°2019/35

N° 7. AVENANT AU BAIL DE LA SELAS CABINET INFIRMIER DU CENTRE A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2019

Un bail concernant le local situé au 59 Grand'Rue a été contracté entre la commune et le cabinet infirmier depuis le 27 mars 2007.

Suite à plusieurs changements, une première délibération a été prise par le Conseil Municipal le 05 janvier 2016 afin d'acter la modification du bailleur à savoir la SELAS CABINET INFIRMIER DU CENTRE.

Depuis le 1^{er} avril 2019, le cabinet infirmier a de nouveau changé de statut pour devenir une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) à la place d'une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS). Il convient donc d'acter ce changement afin de mettre à jour le bail.

Vu le changement de statut du cabinet d'infirmier du centre, locataire du local situé 59 Grand'Rue, 68470 FELLERING et propriété de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**APPROUVE** l'actualisation du bail au nom de la SELARL CABINET INFIRMIER DU CENTRE ;

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail correspondant.

DELIB N°2019/36

N° 8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

L'association « Collectif Engagé – Art des Possibles » organisera en septembre prochain le Festival « Les Multi Prises » au Parc de Wesserling. Madame le Maire présente le détail du programme aux conseillers présents. Elle précise que le budget prévisionnel s'élève à 48 525 euros et que le collectif a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de la Communauté de Communes de Saint-Amarin ainsi que des communes voisines dont Fellingering.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**ACCORDE** une subvention de 250 euros au profit du Collectif Engagé – Art des Possibles à l'occasion du Festival « Les Multi Prises » qui aura lieu en septembre 2019 au Parc de Wesserling ;

-**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2019.

N° 9. DIVERS ET COMMUNICATION

- a. Grand Débat National : synthèse des réunions organisées par le Conseil de Développement du Pays Thur Doller

Suite au Grand Débat National, le Conseil de Développement du Pays Thur Doller a organisé et animé plusieurs réunions dont celle qui s'est déroulée à Fellingering le 15 février dernier au foyer communal. A l'issue de ces réunions, le Conseil de Développement a convié l'ensemble des maires concernés à une Conférence des Maires le 18 avril. Cette conférence a fait le point sur les préoccupations des

habitants sur des aspects locaux et généraux.

Le document établi par le Pays Thur Doller est projeté à l'assemblée. Le document informatique sera également transmis par mail à tous les conseillers municipaux.

b. Vœu de la commune de Fellingring relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les professionnels de santé (infirmiers, médecins) du GHR Sud Alsace ont entamé plusieurs mouvements de grève depuis la fin du mois d'avril 2019 pour dénoncer leurs conditions de travail et protester contre les menaces de fermeture de plusieurs services (maternité de Thann, urgences d'Altkirch).

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Fellingring souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Fellingring demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal de Fellingring, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-AUTORISE le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes.

Madame le Maire précise qu'une réunion relative à l'hôpital de Thann a eu lieu ce vendredi 07 juin mais qu'aucun élu de proximité n'a été convié.

c. Installation de l'entreprise CYCLAMEN à Malerspach

Une réunion publique sur la future installation de CYCLAMEN sur la commune de Malerspach était organisée le lundi 03 juin à la salle du CAP à Saint-Amarin. L'ensemble des acteurs sont intervenus : représentants de la communauté de communes de Saint-Amarin, riverains, associations et représentants de l'entreprise CYCLAMEN.

Les débats concernaient notamment les problèmes de nuisances sonores dues aux machines qui seront amenées à tourner en continu. Cependant et même si l'entreprise a déjà réalisé des investissements sur place, l'installation de l'entreprise s'avérera très difficile.

d. Calendrier des séances du Conseil Municipal pour le second semestre 2019

Vendredi 12 juillet 2019	20 heures
Vendredi 06 septembre 2019	20 heures
Vendredi 04 octobre 2019	20 heures
Vendredi 08 novembre 2019	20 heures
Vendredi 06 décembre 2019	20 heures

Madame le Maire se réserve le droit de modifier la date ou l'heure d'une séance en cas de nécessité.
Ces dates seront communiquées ultérieurement par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h10.